



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le mercredi 5 septembre 2018 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, absence motivée et madame la conseillère Julie Léveillé, absence motivée.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2018-09-193

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2018 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er août 2018
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 juillet 2018
5. **Correspondance**
6. **Compte rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Avis de motion du règlement 2018-08 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
- 8.2 Adoption du règlement numéro 2018-05 concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 570 100 \$ et un emprunt de 570 100 \$ pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien mini rescue destinés à des fins de lutte contre l'incendie pour le Service de sécurité incendie.
- 8.3 Demande de dérogation mineure : DM-2018-113 au 38, chemin Roux
- 8.4 Dossier PIIA 2018-019 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 851 628 du cadastre du Québec situé sur le chemin de Mille-Isles
- 8.5 Dossier PIIA 2018-020 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 557 821 du cadastre du Québec situé sur le chemin de Mille-Isles
- 8.6 Dossier PIIA 2018-021 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 427 du cadastre du Québec situé sur la montée du Pont-Bleu
- 8.7 Application de la transaction signée entre monsieur Richard Wayne Capstick et la municipalité de Mille-Isles
- 8.8 Adjudication du contrat pour la démolition du 20-22 chemin du Domaine
- 8.9 Adjudication du contrat pour la démolition du 15, chemin Spinney
- 8.10 Octroi de contrat : mise aux normes du chemin Shrewsbury
- 8.11 Mise aux normes du chemin Shrewsbury - surveillance en résidence et contrôle qualitatif au chantier
- 8.12 Autorisation de signature de la convention collective
- 8.13 Appel d'offres sur invitation pour la location d'un véhicule de lutte contre l'incendie
- 8.14 Appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels relativement à la gestion de l'organisation de la sécurité incendie et de la sécurité civile
- 8.15 Démission de monsieur Reda El Aouni à titre de Directeur du Service des travaux publics
- 8.16 Affichage du poste de directeur du Service des travaux publics
- 8.17 Embauche de monsieur Sébastien Chatillon au poste de pompier pour le Service de sécurité incendie de Mille-Isles
- 8.18 Embauche de monsieur Marc-Antoine Martel au poste de pompier pour le Service de sécurité incendie de Mille-Isles
- 8.19 Félicitations à monsieur Laurent Thouin, lauréat de la Médaille du souverain pour les bénévoles
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

2018-09-194



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2018.

ADOPTÉE.

2018-09-195

3. **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'août 2018 totalisant **115 687.33 \$**, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'août 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 31 juillet 2018**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 juillet 2018.

5. **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois d'août a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

Une nouvelle édition de l'Info Mille-Isles sera distribuée d'ici le début de la semaine prochaine.

Voirie et infrastructure :

Ce soir, le mandat de réalisation des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury sera octroyé et les travaux débiteront dans les prochains jours.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Le départ prochain de notre directeur des travaux publics nous amène à afficher une offre d'emploi pour laquelle nous maintiendrons les mêmes exigences. Nous évaluons qu'elles nous ont permis de recruter une personne qui nous a fait faire un bond qualitatif important aux travaux publics. L'évaluation de la situation a permis de déterminer les priorités, de faire une planification en conséquence et d'avoir une meilleure gestion sur le plan des finances et de l'encadrement des travaux.

Sécurité publique :

Ce soir, un mandat d'appel d'offres sur invitation pour la location d'un camion de lutte contre l'incendie sera discuté. La location permettra d'avoir le nombre de véhicules requis afin de remplir nos obligations. Le règlement d'emprunt pour l'achat de 2 camions de lutte contre l'incendie sera proposé ce soir.

Loisirs et vie communautaire :

La Fête de Mille-Isles et journée de l'environnement fut une réussite. Nous remercions la population qui a pris part aux activités ainsi que les bénévoles et commanditaires.

La visite du jardin communautaire de la MRC d'Argenteuil a eu lieu le 25 août. Les 27 participants ont beaucoup apprécié leur expérience. Le lundi 27 août, 12 personnes ont participé à un atelier de cuisine communautaire où ils ont produit avec les légumes du jardin communautaire des sauces diverses à base de tomates et de pesto, dont 22 familles pourront bénéficier.

Une activité pour les 0 à 5 ans ayant pour thème les légumes du jardin aura lieu le dimanche 16 septembre.

Un atelier pour les proches aidants sera offert en deux parties, soit les jeudis 13 et 20 septembre.

Il y aura aussi une journée de la culture le 30 septembre. Consultez l'Info Mille-Isles, l'infolettre et le site internet pour plus de détails.

Urbanisme :

Environnement :

L'étudiante en environnement embauchée cet été a complété son mandat. Elle a réussi à distribuer plus de 132 composteurs et a fait un très bon travail de sensibilisations auprès de notre population. Nous lui souhaitons un bon retour aux études.

Maire :

La gestion des ressources humaines dans un monde municipal en pleine mutation fait partie des réalités du monde du travail. La conciliation travail-famille, la formation continue, l'atmosphère et l'esprit d'équipe sont des enjeux prioritaires. La signature de la première convention collective s'inscrit dans cette volonté de recherche d'harmonie et de saines relations avec nos employés.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière et moi participerons au congrès de la FQM à compter du 20 septembre prochain. Un vote par municipalité sera pris sur la question de la date des élections municipales : printemps ou automne. Cette question veut la réponse la plus adéquate au respect de la volonté populaire exprimée lors de l'élection. Le budget municipal en année électorale doit être adopté avant la fin janvier pour l'année qui suit. Un conseil nouvellement élu est assermenté vers la mi-novembre. On peut se demander s'il a toutes les connaissances pour adopter son budget de la première année. S'il est élu au printemps, il vivra 6 mois avec le budget adopté et il aura 6 mois pour faire le sien en fonction de ses orientations politiques.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de juillet.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juillet.

8. Affaires diverses

8.1 *Avis de motion du règlement 2018-08 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Howard Sauvé, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, le conseil adoptera le règlement 2018-08 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Monsieur le maire, Michel Boyer procède à la présentation dudit règlement.

8.2 *Adoption du règlement 2018-05 concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 570 100 \$ et un emprunt de 570 100 \$ pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien mini rescue destinés à des fins de lutte contre l'incendie pour le Service de sécurité incendie*

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 1^{er} août 2018 par monsieur le conseiller Francis Léger ;

Considérant que le projet de règlement a été présenté à cette même séance par monsieur le maire Michel Boyer ;

Considérant que le règlement 2018-05 a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

2018-09-196



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Considérant que tout changement apporté entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que toute dépense découlant du règlement, de même que tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de cette dépense ont été présentés par monsieur le maire, Michel Boyer.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le Règlement 2018-05 concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 570 100 \$ et un emprunt de 570 100 \$ pour l'acquisition d'un camion mini-autopompe et d'un véhicule de soutien mini *rescue* destinés à des fins de lutte contre l'incendie pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE.

2018-09-197

8.3 ***Demande de dérogation mineure : DM-2018-113 au 38, chemin Roux***

Considérant que la demande vise à régulariser un agrandissement réalisé en 1997 sur la propriété située au 38, chemin Roux ;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles a émis le permis numéro 97-120 visant l'agrandissement arrière de la résidence, mais qu'aucune distance minimale à respecter des lignes de propriété n'est inscrite dans le permis ;

Considérant que le règlement en vigueur à l'époque exigeait une distance minimale de 9 mètres entre un bâtiment et une ligne de propriété latérale ;

Considérant qu'en réalité, l'agrandissement a été réalisé à une distance de 7,51 mètres de la ligne latérale de propriété ;

Considérant que la présente dérogation mineure doit prendre en considération la distance à respecter présentement en vigueur, soit une distance de 10 mètres ;

Considérant qu'il a été également observé qu'une remise avait été installée dans la bande de protection riveraine de 15 mètres alors qu'aucun permis n'a été émis autorisant l'installation d'un tel bâtiment ;

Considérant qu'au dossier de la propriété, des plans d'implantation permettent d'identifier que cette remise a été installée après 1993 et que la réglementation de l'époque n'autorisait pas les constructions dans la bande de protection riveraine ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 23 août 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-113 pour la propriété située au 38, chemin Roux, à la condition suivante :

- a) *Que la remise et sa base, construites sans permis dans la bande de protection riveraine, soient retirées et installées à un endroit conforme à la réglementation suite à l'obtention d'un permis ;*
- b) *Que des mesures de mitigation soient prises pour assurer qu'il n'y ait pas d'apport de sédiments dans le lac durant les travaux.*

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2018-09-198

8.4 Dossier PIIA 2018-019 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 851 628 du cadastre du Québec situé sur le chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 5 851 628 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 851 628 du cadastre du Québec situé sur le chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2018-019.

ADOPTÉE.

2018-09-199

8.5 Dossier PIIA 2018-020 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 557 821 du cadastre du Québec situé sur le chemin de Mille-Isles

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 5 557 821 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 5 557 821 du cadastre du Québec sur le chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA 2018-020.

ADOPTÉE.

2018-09-200

8.6 ***Dossier PIIA 2018-021 : Construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 427 du cadastre du Québec situé sur la montée du Pont-Bleu***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 208 427 du cadastre du Québec, en bordure de la montée du Pont-Bleu ;

Considérant que ce projet de construction est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 208 427 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2018-021.

ADOPTÉE.

2018-09-201

8.7 ***Application de la transaction signée entre monsieur Richard Wayne Capstick et la municipalité de Mille-Isles***

Considérant l'entente signée entre le propriétaire des 750 et 752, chemin Tamaracouta à Mille-Isles, monsieur Richard Wayne Capstick, et la municipalité de Mille-Isles, laquelle a été homologuée par l'honorable juge Lukasz Granosik, J.C.S en date du 15 décembre 2017 et portant le numéro 700-17-013777-163 ;

Considérant que cette entente établit des délais précis pour la réalisation de travaux ;

Considérant que, dans cette entente, monsieur Richard Wayne Capstick s'engage à réaliser tous les travaux extérieurs de la propriété sise au 752, chemin Tamaracouta, comprenant tous les travaux extérieurs du bâtiment principal (toiture, revêtement extérieur, fondations, balcon, galerie, fenêtres, portes, soffite et fascia), au plus tard le 30 août 2018 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Considérant que, dans cette entente, monsieur Richard Wayne Capstick s'engage à déposer tous les débris de démolition résultant des travaux extérieurs réalisés au 752, chemin Tamaracouta dans un site dûment autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard le 30 août 2018 ;

Considérant que, dans cette entente, monsieur Richard Wayne Capstick s'engage à déposer au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité une demande de certificat d'autorisation complète et conforme pour procéder à l'entière démolition du bâtiment situé au 750, chemin Tamaracouta au plus tard le 15 décembre 2017 et qu'il s'engage à procéder aux travaux de démolition dans un délai d'un (1) an suivant l'émission du certificat d'autorisation ;

Considérant que la municipalité a transmis à monsieur Richard Wayne Capstick deux correspondances par courriel le 13 juillet 2018 ainsi que le 23 août 2018 pour lui rappeler les délais prévus à la transaction;

Considérant le peu de travaux effectués à la propriété ;

Considérant le non-respect de ladite entente par monsieur Richard Wayne Capstick ;

Considérant que la transaction prévoit qu'à défaut par le défendeur de respecter une quelconque exigence ou le délai prévu dans la présente transaction, la municipalité de Mille-Isles pourra procéder, par elle-même ou par l'entremise d'un tiers, à la démolition complète des bâtiments situés aux 750 et 752, chemin Tamaracouta dans la municipalité de Mille-Isles, plus précisément désignés comme étant les lots numéros 3 207 743 et 3 207 750 du cadastre du Québec (et désignés comme étant le futur lot numéro 6 154 047 du cadastre du Québec), et qu'elle pourra transporter ou faire transporter l'ensemble des débris de démolition et des matériaux de construction provenant de ladite démolition dans un site dûment autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aux frais du défendeur, et ce, sans autre avis ni délai et sans préjudice aux droits de la demanderesse de se pourvoir en outrage au tribunal contre le défendeur ;

Considérant que monsieur Richard Wayne Capstick a signé cette transaction après en avoir fait la lecture et s'être fait expliquer chaque paragraphe par une représentante de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPLIQUER la transaction suite au défaut de monsieur Richard Wayne Capstick, soit de procéder à la démolition complète des bâtiments situés au 750 et 752 chemin Tamaracouta;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à monsieur Richard Wayne Capstick;

DE MANDATER le cabinet d'avocats Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.R.L., pour préparer les documents requis pour appliquer la transaction et entreprendre tout recours si nécessaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

D'AUTORISER madame Andrée-Ann LaRocque, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et environnement à obtenir une soumission de 3 entrepreneurs pour faire appliquer les droits prévus dans la transaction.

ADOPTÉE.

2018-09-202

8.8 ***Adjudication d'un contrat pour la démolition du 20-22, chemin du Domaine***

Considérant que la municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la démolition du 20-22, chemin du Domaine tel que requis par la loi ;

Considérant que 4 entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de démolition du 20-22, chemin du Domaine ;

Considérant la date limite de réception des soumissions du 21 août 2018 à 23h59 ;

Considérant la recommandation de madame Andrée-Ann LaRocque, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à l'entreprise Albert Ward Excavation le contrat de démolition du 20-22, chemin du Domaine au montant de **15 300.00 \$** taxes en sus, en conformité avec le règlement sur la Politique de gestion contractuelle et d'achat local 2017 ;

QUE le contrat global inclut le nettoyage du terrain et de leur disposition dans un centre de tri de matériaux secs, remblai du puisard et obturation du puits selon les règles de l'art ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

QUE la dépense soit autorisée après réception du reçu du centre de tri de matériaux secs, du dépôt des matériaux provenant du 20-22, chemin du Domaine ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-32000-521 ;

DE FACTURER le montant des travaux à l'immeuble situé au 20-22, chemin du Domaine.

ADOPTÉE.

2018-09-203

8.9 ***Adjudication d'un contrat pour la démolition du 15, chemin Spinney***

Considérant que la municipalité de Mille-Isles a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la démolition du 15, chemin Spinney tel que requis par la loi ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Considérant que 4 entreprises ont été invitées à soumissionner sur le projet de démolition du 15, chemin Spinney ;

Considérant la date limite de réception des soumissions du 21 août 2018 à 23h59 ;

Considérant la recommandation de madame Andrée-Ann LaRocque, urbaniste, qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADJUGER à l'entreprise L-P Henry mini-excavation (9243-1857 Québec inc.) le contrat de démolition du 15, chemin Spinney au montant de **14 300.00 \$** taxes en sus, en conformité avec le règlement sur la Politique de gestion contractuelle et d'achat local 2017 ;

QUE le contrat global inclut le nettoyage du terrain et de leur disposition dans un centre de tri de matériaux secs, remblai du puisard et obturation du puits selon les règles de l'art ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Mille-Isles le présent contrat ;

QUE la dépense soit autorisée après réception du reçu du centre de tri de matériaux secs, du dépôt des matériaux provenant du 15, chemin Spinney ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-32000-621 et 02-61000-419 ;

DE FACTURER le montant des travaux à l'immeuble situé au 15, chemin Spinney.

ADOPTÉE.

2018-09-204

8.10 Octroi de contrat : mise aux normes du chemin Shrewsbury

Considérant les travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury prévus dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ;

Considérant les plans et le devis préparés par la firme WSP Canada Inc. ;

Considérant l'appel d'offres diffusé sur le SEAO ;

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Montant de la soumission Avant taxes	Conformité
Cusson-Morin Construction Inc.	539 124.17 \$	OUI
Construction T.R.B. Inc.	751 421.87 \$	NON
David Riddell Excavation/Transport	508 404.73 \$	OUI



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

Considérant l'analyse des soumissions faites par WSP Canada inc. et leur recommandation.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'OCTROYER le contrat pour l'exécution des travaux à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport Inc. pour la somme de 508 404.73 \$ taxes en sus ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-04000-710.

ADOPTÉE.

2018-09-205

8.11 *Mise aux normes du chemin Shrewsbury - surveillance en résidence et contrôle qualitatif au chantier*

Considérant les travaux prévus sur le chemin Shrewsbury ;

Considérant que le conseil juge important d'avoir une surveillance des travaux effectués par un professionnel qualifié ;

Considérant les demandes de prix reçues par la municipalité et les recommandations de madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'OCTROYER un contrat pour la surveillance en résidence et contrôle qualitatif au chantier du chemin Shrewsbury à la firme Cohésion totale Inc. pour un montant de 21 730 \$, taxes en sus ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-04000-710.

ADOPTÉE.

2018-09-206

8.12 *Autorisation de signature de la convention collective*

Considérant le certificat d'accréditation syndicale émise par le Commissaire général du travail du Québec, le 11 mai 2016, portant le numéro AM-2001-5805 ;

Considérant le processus de négociation entre la municipalité et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 5302 ;

Considérant le dépôt de la convention collective, version du 9 août 2018 ;

Considérant que ce texte de la convention collective répond aux mandats confiés et reflète les ententes intervenues entre les parties ;

Considérant la recommandation du comité des relations de travail.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

D'AUTORISER monsieur Michel Boyer, maire et madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité la convention collective 2017-2021.

ADOPTÉE.

2018-09-207

8.13 Appel d'offres sur invitation pour la location temporaire d'un véhicule de lutte contre l'incendie

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la location temporaire d'un véhicule de lutte contre l'incendie ;

Considérant le document de soumission préparé par monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PROCÉDER à un appel d'offres sur invitation pour la location temporaire d'un véhicule de lutte contre l'incendie selon les critères et les spécifications détaillées dans le devis d'appel d'offres, le tout en conformité avec le règlement sur la Politique de gestion contractuelle et d'achat local 2017 ;

DE PRÉCISER que la municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

ADOPTÉE.

2018-09-208

8.14 Appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels relativement à la gestion de l'organisation de la sécurité incendie et de la sécurité civile

Considérant que le conseil désire procéder à un appel d'offres pour la fourniture de services professionnels relativement à la gestion de l'organisation de la sécurité incendie et de la sécurité civile sur son territoire pendant une période de deux ans ;

Considérant la nécessité de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, de procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels relativement à la gestion de l'organisation de la sécurité incendie et de la sécurité civile selon les critères pour une période de deux ans.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

2018-09-209

8.15 Démission de monsieur Reda El Aouni, à titre de directeur du Service des travaux publics

Considérant la démission de monsieur Reda El Aouni occupant la fonction de directeur du Service des travaux publics, déposée à la directrice générale et secrétaire-trésorière le 27 août 2018 et en vigueur à compter du 7 septembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RECEVOIR la démission de monsieur Reda El Aouni ;

DE REMERCIER monsieur Reda El Aouni pour son service au sein de notre organisation municipale et de lui souhaiter bonne chance et un franc succès dans son nouveau travail.

ADOPTÉE.

2018-09-210

8.16 Affichage du poste de directeur du Service des travaux publics

Considérant la démission de monsieur Reda El Aouni à titre de directeur du Service des travaux publics ;

Considérant que le poste de directeur du Service des travaux publics est vacant ;

Considérant que le conseil désire afficher le poste du directeur du Service des travaux publics pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

Considérant que le poste est un poste de cadre, permanent à temps complet.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D’AFFICHER le poste de directeur du Service des travaux publics selon les procédures établies par la municipalité.

ADOPTÉE.

2018-09-211

8.17 Embauche de monsieur Sébastien Chatillon au poste de pompier pour le Service de sécurité incendie de Mille-Isles

Considérant les obligations de la municipalité précisées au schéma de couverture de risque de la sécurité incendie ;

Considérant la nécessité d’avoir le personnel en nombre suffisant pour répondre adéquatement à ses obligations ;

Considérant la recommandation 2018-94 déposée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, par laquelle il recommande l’embauche de monsieur Sébastien Chatillon au poste de pompier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER la recommandation 2018-94 et de procéder à l'embauche, séance tenante, de monsieur Sébastien Chatillon au poste de pompier. Cette nomination est assujettie d'une période probatoire de six mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation de monsieur Sébastien Chatillon.

ADOPTÉE.

2018-09-212

8.18 ***Embauche de monsieur Marc-Antoine Martel au poste de pompier pour le Service de sécurité incendie de Mille-Isles***

Considérant les obligations de la municipalité précisées au schéma de couverture de risque de la sécurité incendie ;

Considérant la nécessité d'avoir le personnel en nombre suffisant pour répondre adéquatement à ses obligations ;

Considérant la recommandation 2018-94 déposée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, par laquelle il recommande l'embauche de monsieur Marc-Antoine Martel au poste de pompier.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ACCEPTER la recommandation 2018-94 et de procéder à l'embauche, séance tenante, de monsieur Marc-Antoine Martel au poste de pompier. Cette nomination est assujettie d'une période probatoire de six mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation de Marc-Antoine Martel.

ADOPTÉE.

2018-09-213

8.19 ***Félicitations à monsieur Laurent Thouin, lauréat de la Médaille du souverain pour les bénévoles***

Considérant l'implication de monsieur Laurent Thouin au sein de la communauté depuis plus de 25 ans ;

Considérant que l'honorable madame Julie Payette, Gouverneure Générale du Canada, a reconnu monsieur Laurent Thouin à titre de « chef de file qui sait inciter les gens à s'engager dans leur communauté et à l'étranger. En plus de ses rôles de gestion, il est instructeur et coordonnateur pour divers organismes comme Scouts Canada, Mer et Monde et Développement Expertise et Solidarité internationale » en lui décernant la médaille du souverain pour les bénévoles ;

Considérant que cette médaille lui a été remise le 7 août 2018 par monsieur Michel Boyer, maire.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018

DE FÉLICITER monsieur Laurent Thouin pour cette reconnaissance et pour son implication bénévole.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **20h09**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée